

Métiers en tension

Déclaration du groupe Artisanat et professions libérales

Plus de 30% des entreprises de proximité éprouvent aujourd'hui des difficultés de recrutement. Bâtiment, métiers de bouche, hôtellerie-restauration, coiffure, et certaines professions libérales : tous recherchent des salariés, voire des indépendants dans le cadre de créations ou cessions d'entreprises.

Si ces difficultés existaient avant la crise sanitaire, elles se sont accrues depuis. La conséquence, c'est que nos entreprises renoncent à de l'activité, à des chantiers et ont du mal à satisfaire la demande.

Nos TPE - qui ne peuvent avoir de service RH - doivent pouvoir s'appuyer sur un accompagnement spécifique. C'est l'enjeu des partenariats noués par nos organisations avec Pôle emploi, comme des « conseils RH » proposés par les OPCO.

Il nous paraît essentiel de souligner aussi le rôle que peuvent tenir les CPRIA, CPR-PL et autres instances de dialogue social de proximité pour faire remonter au niveau des régions et du Service Public de l'Emploi, les besoins de recrutement, comme les opportunités de reconversion au sein des TPE qu'elles représentent. Aussi est-il nécessaire de mettre en place des concertations et complémentarités d'actions entre ces instances et les acteurs locaux de l'emploi et de la formation.

Mais, nos entreprises sont surtout confrontées à une insuffisance de personnel qualifié sur leurs métiers ; ce qui renvoie à la question de l'orientation des jeunes et au problème de dévalorisation des filières professionnelles.

Aussi, nous saluons la préconisation de renforcer le dispositif « Parcours Avenir » dans les collèges et lycées, pour assurer aux jeunes l'accès à une information complète sur la diversité des métiers, des cursus et des débouchés professionnels, pour lutter contre les stéréotypes (notamment genrés) attachés à certains métiers, et pour améliorer la coordination entre les divers acteurs de ce Parcours, ce qui inclut l'implication des entreprises.

Les tensions sur les recrutements renvoient également à des questions liées à l'attractivité de certains secteurs

A ce titre, l'avis souligne fort justement l'importance du dialogue social de branche, mais il appelle aussi à ce que le financement d'avantages collectifs prévus dans ce cadre soit exonéré de charges sociales et fiscales, dès lors que la grille salariale de la branche est actualisée en fonction du SMIC.

Nous soutenons cette préconisation, d'autant que nos métiers, notre modèle économique de proximité et nos TPE sont, toutes branches confondues, à forte intensité de main d'œuvre.

Face aux freins périphériques à l'emploi que sont la mobilité et le logement, l'avis ouvre plusieurs pistes. Parmi celles-ci, il nous semble opportun que les prochaines priorités d'Action Logement ciblent les salariés relevant des secteurs les plus exposés aux tensions, et en particulier les alternants et les saisonniers.

Enfin, l'avis appelle à aborder la problématique des difficultés de recrutement avec une vision prospective, au regard des transformations écologiques et numériques que vont connaître les emplois. Nous partageons la nécessité d'une telle approche.

Cela implique à la fois d'intégrer ces dimensions dans l'adaptation des titres et diplômes, mais aussi de recenser dès maintenant les évolutions prévisibles des emplois et compétences, en s'appuyant sur les Observatoires prospectifs des branches et les EDEC des filières, afin d'anticiper les besoins de formation ou de reconversion.

Pour conclure, l'avis a su relever le défi d'identifier des leviers d'action face aux métiers en tension, sans toutefois interférer dans les négociations conduites par les branches pour améliorer leur attractivité.

Le Groupe Artisanat et Professions Libérales a voté cet avis.